

Communiqué de presse externe sur les verdicts des accusés des attentats du 13 novembre 2015

TERRORISME À l'issue des dix mois d'audience du procès des attentats du 13 novembre 2015, les vingt accusés ont été condamnés par la cour d'assises spéciale de Paris à des peines allant de 2 ans d'emprisonnement à la perpétuité, ce mercredi 29 juin. Salah Abdeslam, le seul membre du commando des attentats de Paris et Saint-Denis encore en vie, a été condamné à une peine de prison à perpétuité assortie d'une période de sûreté incompressible. Six ans après une nuit de terreur qui a traumatisé la France et après un procès-fleuve marqué par les récits glaçants des rescapés ou proches à la barre - sur plus de 2600 parties civiles - la cour a globalement suivi les demandes du ministère public contre 14 hommes présents à l'audience. Six autres, dont cinq hauts cadres de l'État islamique présumés morts en Syrie, étaient jugés par défaut. Les 3 accusés qui comparaissaient libres et ressortiront libres affichaient sourires et soulagement. Ils étaient très entourés par des parties civiles, comme pendant une bonne partie du procès. L'un des rescapés a témoigné après ce verdict. **Vous pouvez le voir dans la vidéo en tête d'article.**

Salah Abdeslam : Les cinq magistrats professionnels ont suivi les réquisitions du ministère public, qui avait demandé cette sanction rarissime à l'encontre du seul accusé du box jugé comme co-auteur des attaques de Paris et Saint-Denis qui ont "épouvanté et fait 130 morts. Il écope de la prison à perpétuité avec une période de sûreté incompressible. C'est la peine la plus lourde prévue par le Code pénal en France; elle n'avait été prononcée qu'à quatre reprises jusqu'à présent.

Mohammed Abrini L'"homme au chapeau" des attaques de Bruxelles, qui était également "prévu" dans les commandos du 13-Novembre, a été condamné à la réclusion criminelle à perpétuité assortie d'une peine de sûreté de vingt-deux ans. Il était jugé pour être allé chercher le "survivant" des commandos dans la nuit du 13 au 14 novembre 2015.

Mohammed Amri Condamné à 8 ans de prison, ce "copain" de Salah Abdeslam était notamment jugé pour être allé chercher Salah Abdeslam dans la nuit du 13 au 14 novembre 2015.

Yassine Atar Frère de l'homme accusé d'être le commanditaire des attentats du 13 novembre 2015, Yassine Atar est condamné à huit ans d'emprisonnement avec une période de sûreté des deux tiers.

Muhammad Usman et Adel Haddadi Surnommés "les deux Autrichiens", Muhammad Usman et Adel Haddadi étaient soupçonnés d'avoir été missionnés par le groupe État islamique pour participer aux attentats du 13 novembre 2015. Ils sont condamnés à 18 ans de réclusion avec peine de sûreté des deux tiers.

Osama Krayem et Sofien Ayari Les deux hommes, dont l'accusation avait affiché la "certitude" qu'ils devaient commettre un attentat à l'aéroport d'Amsterdam le 13 novembre 2015, ont été condamnés à trente ans de réclusion criminelle dans deux tiers de sûreté.

Mohamed Bakkali Considéré par le parquet national antiterroriste comme l'"homme de confiance" des logisticiens de la cellule, Mohamed Bakkali a lui aussi écopé de trente ans de réclusion, dont deux tiers de sûreté.

Hamza Attou Jugé pour être allé chercher Salah Abdeslam avec Mohammed Amri, Hamza Attou est condamné à 4 ans d'emprisonnement, dont 2 ans avec sursis, et une interdiction du territoire français pendant 10 ans.

Abdellah Chouaa Abdellah Chouaa, qui comparaissait libre, est condamné à 4 ans d'emprisonnement, dont 3 ans de sursis, avec interdiction du territoire français pendant 10 ans. Les enquêteurs le soupçonnaient d'avoir servi de "véhicule ouvreuse" vers la planque de Charleroi à une voiture dans laquelle se trouvaient Mohamed Bakkali, Osama Krayem et Sofien Ayari.

Ali El Haddad Asufi Accusé d'avoir cherché à se procurer des armes, il est condamné à 10 ans de prison, avec une période de sûreté fixée aux deux tiers de la peine.

Ali Oulkadi Ce proche de Brahim Abdeslam, qui comparaissait libre, est condamné à 5 ans d'emprisonnement, dont 3 ans de sursis. Meilleur ami de Brahim Abdeslam, l'un des kamikazes des terrasses, Ali Oulkadi était poursuivi pour association de malfaiteurs terroriste criminelle et de recel de terroriste. Il était accusé d'avoir convoyé Salah Abdeslam dans Bruxelles après les attentats.

Farid Kharkhach L'homme, soupçonné d'avoir fourni de fausses cartes d'identité aux terroristes, est condamné à 2 ans d'emprisonnement. Il comparaissait libre. Il était accusé d'avoir aidé Salah Abdeslam dans sa cavale.

Ahmed Dahmani Incarcéré en Turquie, Ahmed Dahmani est condamné à 30 ans de réclusion criminelle avec période de sûreté des deux tiers, interdiction définitive du territoire français. Il était soupçonné de s'être procuré le produit chimique nécessaire à la fabrication des explosifs.

Les 5 accusés présumés morts Oussama Atar, accusé d'être le commanditaire des attentats, Aref Dibo, Omar Darif (Ahmad Alkhalid) et les frères Clain sont condamnés à la perpétuité incompressible avec interdiction définitive du territoire français.